



ROQUEBRUNE  
SUR ARGENS

C.C.A.S  
Tél : 04 94 44 51 30

Affaire suivie par : M. TORRI  
Nos Réf : MT/VV/JC  
**Objet : Courrier appel candidatures volontaires HANDIPLAGE.**

Mesdames et Messieurs les élus et chefs de service,  
Mesdames et Messieurs,

**La 8<sup>ème</sup> saison de l'handiplage ouvrira cet été à San Peïre.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence du handicap a été confiée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Par conséquent le C.C.A.S sera chargé, dorénavant, de l'organisation du dispositif HANDIPLAGE.

**Comme la saison dernière, un appel à candidatures de saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 va être lancé, afin de constituer l'équipe d'handiplagistes, lesquels seront renforcés par vous, agents de la collectivité, volontaires et pour beaucoup fidèles depuis sa création.**

Les horaires des handiplagistes seront les suivants :

- Du lundi au samedi de 9h15 à 12h30 et de 14h15 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h30.

Pour rappel, votre participation en semaine s'inscrira sur votre temps de travail. Quant aux jours d'activité les samedis, dimanches et jours fériés, ils feront l'objet d'une rémunération ou d'une récupération selon le choix de l'agent.

Une formation sera proposée aux nouveaux volontaires courant juin 2023 afin de parer ce service à la personne, de la meilleure qualité d'encadrement.

**Aussi, vous voudrez bien transmettre vos candidatures au service Handicap du CCAS, sous couvert de la voie hiérarchique, avant le 31 mars 2023, au travers du formulaire d'engagement joint.**

**Merci d'avance à tous les chefs de service de faire circuler le présent courrier à tout leur personnel ne disposant pas d'adresses mail.**

Cordialement,



Le Président du CCAS,  
Jean-Claude ROCH